

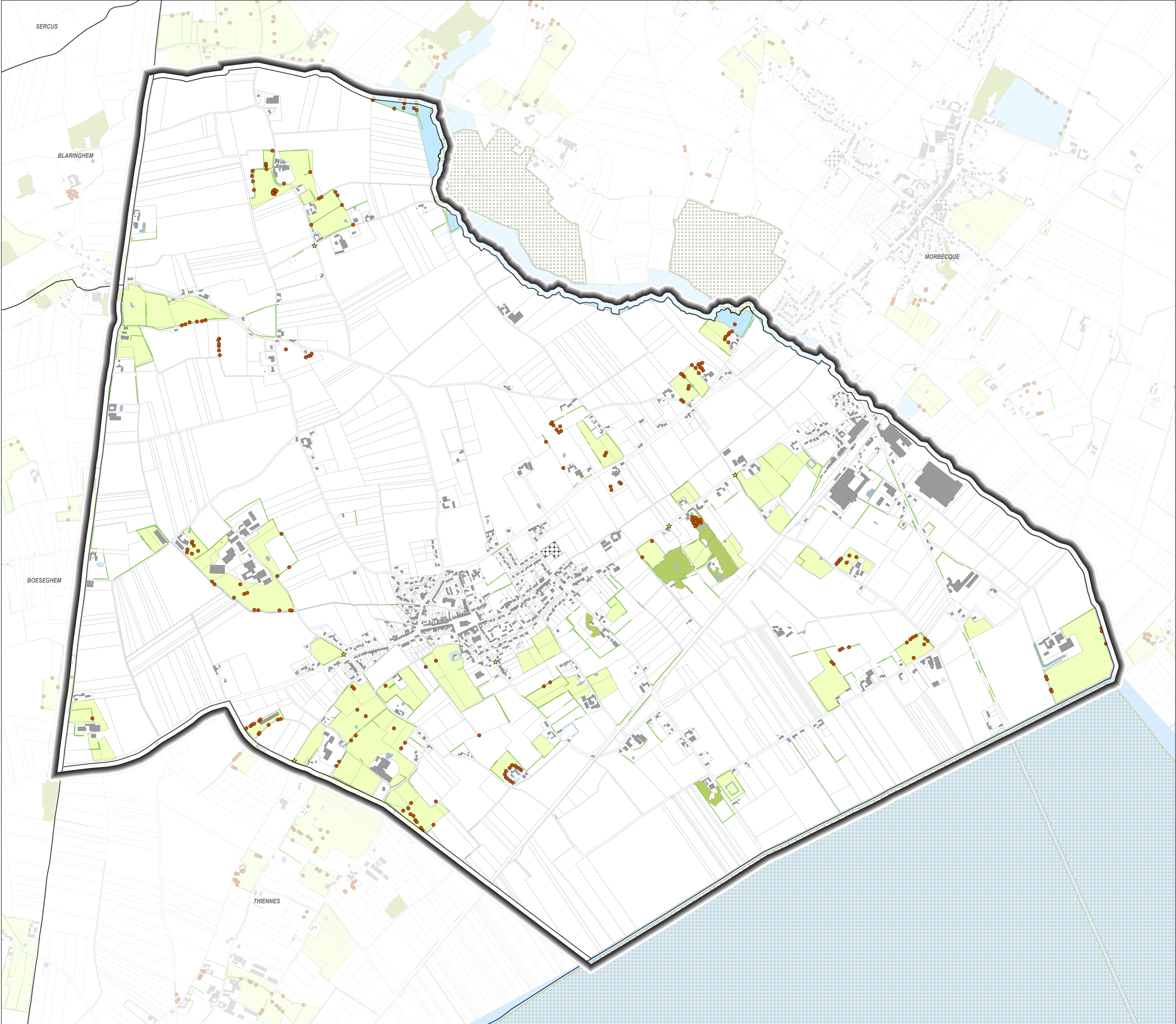
Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

 Espace boisé classé

- Informations
-  Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
 -  Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 -  Trame bâti
 -  Limite parcellaire

- Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver
-  Alignement d'arbres et de haies à préserver
 -  Arbre remarquable
- Eléments surfaciques
-  Verger
 -  Mares et plans d'eau
 -  Boisement
 -  Prairie

- Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Chapelle
 -  Autre bâtiment



Département du Nord

Cœur de Flandre aggro

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : STEENBECQUE

Planche C : PATRIMOINE

PROJET DE MODIIFCATION DE DROIT COMMUN N°2



PLANCHE C

Echelle : 1 / 6 000ème